



LUCID

Garantie limitée de pièces de rechange
d'origine et d'accessoires Lucid

L'Europe

v2025.31.1



Table des matières

| | |
|---|---|
| Qui est le garant ?..... | 3 |
| Quelle est la région de garantie ?..... | 3 |
| Qui peut utiliser cette garantie limitée ?..... | 3 |
| Aucune limitation des droits légaux de garantie..... | 3 |
| Quels sont les recours ?..... | 4 |
| Quelle est la période de garantie ?..... | 4 |
| Que couvre cette garantie limitée ?..... | 4 |
| Qu'est-ce qui n'est pas couvert par cette garantie limitée ?..... | 5 |
| Comment obtenir un service de garantie ?..... | 5 |
| Réserve de droits..... | 6 |
| Droit applicable..... | 6 |
| Satisfaction clients..... | 6 |



Qui est le garant ?

Le garant correspondant (« **Garant** ») dans chaque région de garantie en Europe conformément aux modalités et aux limites de la présente garantie de pièces de rechange et accessoires d'origine Lucid (« **Garantie** ») est indiqué ci-dessous.

| Garant | Région de la garantie |
|--|------------------------------|
| Lucid Netherlands B.V. Amsteldijk 166, 1079 LH, Amsterdam Netherlands | Pays-Bas |
| Lucid Germany GmbH Frankfurter Ring 95, 80807 München, Germany | Allemagne |
| Lucid Norway AS Wergelandsveien 7, 0167 Oslo, Norway | Norvège |
| Lucid Switzerland AG c/o CSC Corporate Services (Suisse) GmbH, Zweigniederlassung, Zurich, Limmatquai 72 8001 Zurich | Suisse |

Quelle est la région de garantie ?

La région de garantie est définie comme étant le pays situé dans l'espace économique européen (EEE), plus la Suisse, dans lequel la pièce de rechange ou l'accessoire d'origine Lucid a été acheté initialement, mais exclut les îles associées à ce pays, ainsi que ses régions, municipalités et territoires d'outre-mer.

Qui peut utiliser cette garantie limitée ?

La présente garantie est accordée à l'acheteur initial dans une région couverte par la garantie et au(x) propriétaire(s) ultérieur(s) de la pièce de rechange ou de l'accessoire d'origine Lucid concerné pendant la période de garantie.

Aucune limitation des droits légaux de garantie

La présente garantie est une garantie volontaire accordée en plus de vos droits légaux d'acheteur en vertu des lois de la juridiction dans laquelle la pièce de rechange ou l'accessoire d'origine Lucid a été initialement vendu par Lucid. Ces droits légaux ne sont pas affectés par la présente garantie et peuvent être exercés sans frais supplémentaires.

Norvège : si vous avez acheté des pièces de rechange ou des accessoires d'origine Lucid auprès de Lucid Norway AS, vous bénéficiez également de tous les droits légaux qui vous sont conférés par la loi norvégienne sur les achats aux consommateurs (LCPA), ci-après les droits de recours énoncés au chapitre 6 de la LCPA. Ces droits légaux peuvent dépasser les droits qui vous sont accordés en vertu de la présente garantie.



Quels sont les recours ?

Le recours en vertu de la présente garantie est la réparation, le remplacement ou le réglage des pièces ou accessoires défectueux.

Limitation des garanties implicites et des dommages accessoires et indirects (*toutes les régions couvertes par la garantie sauf l'Allemagne*)

Toutes les garanties implicites, y compris toute garantie implicite de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier, sont limitées dans la durée à la période de garantie définie dans les présentes, dans toute la mesure permise par la loi applicable. Cette garantie exclut tout recours en cas de dommages accessoires ou indirects. Les exemples de dommages accessoires et indirects comprennent, sans s'y limiter, la perte de temps, la perte de revenus ou de profits, la perte de jouissance de votre véhicule, la diminution de la valeur du véhicule, les frais de transport de remplacement, les frais d'hébergement, les désagréments et l'aggravation ou la détresse émotionnelle.

Quelle est la période de garantie ?

Deux ans à compter de la date d'achat et de livraison de la pièce de rechange ou de l'accessoire d'origine Lucid, sauf :

- Les pièces de rechange et les accessoires d'origine Lucid achetés par le client et installés sur un véhicule neuf avant la livraison (et figurant sur la facture du véhicule neuf) sont couverts par la période de garantie limitée de véhicule neuf Lucid applicable à cette pièce et pour un accessoire : 4 ans / 80 000 km (selon la première éventualité). Une copie de la garantie limitée de véhicule neuf est disponible à l'adresse suivante : <https://lucidmotors.com/legal#warranty-eu>.
- Les pièces de rechange d'origine installées lors d'une réparation sous garantie en vertu de la garantie limitée de véhicule neuf Lucid sont couvertes pour le reste de la période de couverture de la garantie limitée de véhicule neuf Lucid applicable à cette pièce.
- **Norvège** : La plus longue des périodes suivantes : (a) les périodes de couverture décrites ci-dessus, ou (b) 5 ans / 100 000 km (selon la première éventualité) à compter de la date d'achat et de livraison de la pièce de rechange ou de l'accessoire d'origine Lucid. Veuillez noter que la durée de la période de garantie n'écourte pas la durée maximale du délai légal de notification des défauts prévu à l'article 27 de la NCPA, qui est de 2 ans en règle générale, mais peut aller jusqu'à 5 ans si le produit ou certaines de ses pièces sont destinés à durer sensiblement plus de 2 ans dans des conditions d'utilisation normales.

Le client doit fournir une preuve de la date d'achat de la pièce ou de l'accessoire.

Que couvre cette garantie limitée ?

Le Garant s'engage, sans frais, à réparer, remplacer ou ajuster toute pièce de rechange ou accessoire d'origine Lucid présentant un dysfonctionnement ou une défaillance lors d'une utilisation normale au cours de la période de garantie applicable, en raison d'un défaut de fabrication lié aux matériaux fournis en usine ou à la main-d'œuvre d'usine, et ce, dans un délai raisonnable à compter de votre demande, à condition que la pièce de rechange ou l'accessoire d'origine Lucid ait été correctement utilisé et entretenu, et que le dysfonctionnement ou la défaillance ait été signalé à Lucid pendant la période de



garantie. Le Garant peut déterminer, à sa discrétion, la méthode de réparation d'une pièce qui fonctionne mal ou qui tombe en panne (réparation, remplacement ou réglage avec une pièce neuve, remise en état ou remise à neuf).

Le recours en vertu de la présente garantie est la réparation, le remplacement ou le réglage des pièces ou accessoires défectueux.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par cette garantie limitée ?

Les dommages raisonnablement qualifiés comme étant ou résultant de l'un des éléments ou actions énumérés ci-dessous ne sont pas couverts par la présente garantie :

- Usure normale. L'usure est un dommage ou une contrainte qui survient dans le cadre d'une utilisation normale. Elle comprend également les dommages esthétiques qui n'affectent pas le fonctionnement.
- Accidents, collisions ou impacts avec des objets extérieurs.
- Incidents externes (p. ex. vol ou vandalisme) ou influence extérieure (p. ex. conditions météorologiques ou facteurs environnementaux).
- Produits chimiques appliqués ou déversements.
- Négligence, abus, mauvais usage ou utilisation déraisonnable.
- Utilisation d'appareils ou d'accessoires incompatibles.
- Installations, réglages, modifications ou réparations effectuée(s) par du personnel non autorisé par Lucid, y compris les réglages, modifications ou réparations qui auraient autrement été couverts par la garantie.
- Utilisation à des fins commerciales.

Les mises à jour logicielles ne sont pas considérées comme des pièces de rechange ou des accessoires aux fins de la couverture en vertu de la présente garantie.

La présente garantie ne couvre pas les pneus. Les réclamations concernant cette dernière garantie doivent être faites directement auprès du fabricant de pneus.

Comment obtenir un service de garantie ?

Informez le garant ou tout centre de service Lucid de tout dommage couvert par cette garantie survenu pendant la période de garantie. Vous trouverez une liste des centres de service Lucid sur notre site Web à l'adresse <https://www.lucidmotors.com>. Le centre de service Lucid déterminera, en collaboration avec le garant, si le problème est couvert par cette garantie (voir [Que couvre cette garantie limitée ?](#) à la page 4). Soyez prêt à fournir votre NIV et à décrire le problème que vous rencontrez. Bien que vous ne soyez pas tenu d'effectuer l'entretien ou les réparations dans un centre de service Lucid ou un atelier de réparation agréé par Lucid, la couverture en vertu de la présente garantie peut être exclue en cas d'entretien, de service ou de réparation inadéquat effectué par un centre de service autre que celui de Lucid ou un atelier de réparation non agréé par Lucid (voir [Qu'est-ce qui n'est pas couvert par cette garantie limitée ?](#) à la page 5).



Réserve de droits

Le Garant se réserve le droit d'apporter des modifications ou des ajouts aux garanties à tout moment, sans encourir aucune obligation ni être tenu d'appliquer les mêmes modifications ou ajouts aux garanties accordées précédemment. Le Garant se réserve également le droit de fournir des réparations après garantie, de procéder à des rappels ou de prolonger la période de garantie à la seule discrétion du Garant, sans être obligé d'offrir ou de fournir des modifications ou prolongations à l'avenir.

Droit applicable

Les garanties contenues dans la présente garantie et toutes les questions concernant leur application et leur interprétation sont régies par la loi de la juridiction dans laquelle la pièce ou l'accessoire d'origine Lucid a été initialement acheté auprès de Lucid. Si vous êtes un consommateur, ce choix de loi ne s'applique toutefois pas s'il a pour conséquence de vous priver de la protection qui vous est accordée par des dispositions auxquelles les contrats ne peuvent déroger en vertu de la loi qui, en l'absence de choix, aurait été applicable sur la base de dispositions légales.

Satisfaction clients

Nous prenons la satisfaction de nos clients au sérieux. Si vous avez des questions ou des préoccupations, ou si vous n'êtes pas satisfait du service que vous recevez, suivez ces étapes :

1. Contactez votre représentant de service Lucid dans votre Centre de services local. Vous trouverez une liste des centres à l'adresse suivante : <https://www.lucidmotors.com/locations>.
2. Si votre question ou votre problème reste non résolu(e), contactez le responsable des ventes, le responsable du service après-vente ou le responsable du service à la clientèle à l'adresse europcareteam@lucidmotors.com ou au numéro suivant :
 - Pays-Bas : +31 20 809 7542
 - Allemagne : +49 89 541982634
 - Suisse : +41 43 883 09 28
 - Norvège : +47 23 96 01 07